

REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le 1^{er} février, le Conseil Syndical du Syndicat du Bassin Versant du Brivet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à PONTCHATEAU, sous la présidence de Monsieur Eric PROVOST, président.
Convocation transmise le 23 janvier 2024.

Collectivité	Délégués titulaires			Délégués suppléants		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CAP ATLANTIQUE	DAVID Joseph	X		BERCEGEAY Robin		X
	Yannick DANIEL		X	GARAND Annabelle		X
	COUE Roger	X		<i>Non désigné</i>		
	MABIT Pascal		X	<i>Non désigné</i>		
	Gwenaëlle MORVAN		X	<i>Non désigné</i>		
CC ESTUAIRE ET SILLON	GUILLE Daniel		X	MALLE Isabelle		X
	CORBEL Patrick		X	PRODEAU Pascal	X	
	GUYON Roger	X		CERCLE Yannick		X
	LECOMTE Daniel	X	X	BOUCHEREL Dominique		X
	COUTELLER Hélène		X	SYLVESTRE Jean-Michel		X
	MENAGER Stéphane	X		CAILLON Xavier	X	
CC PAYS DE PONTCHATEAU ST-GILDAS-DES-BOIS	GUIHENEUF Alain	X		VAILLANT Marie-Claire		X
	CHÂTEAU Daniel		X	RENOULT Antoine		X
	MOISAN David		X	DAUSQUE Fabrice		X
	BOURDIN Jacques		X	LEGENTILHOMME Hugues		X
	PATE-PONDAVEN Véronique	X		FRUNEAU Judicaël		X
	DEMARTY Olivier	X		LEMESTRE Laurette	X	



SBVB

Syndicat du Bassin Versant du Brivet

Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le

ID : 044-254402282-20240201-202401-DE



	LE CHEVILLER Didier		X	LADURELLE Franck		X
	MEREL Stéphane		X	RENAUT Eliane	X	
	FAUCHER Lydia		X	LE MAGUERESSE Sophie		X
CC REGION DE BLAIN	Jacques POUGET		X	Emmanuel VAN BRACKEL		X
CARENE	PROVOST Éric	X		Christophe COTTA		X
	BARBIN Michel	X		HAUMONT Dominique		X
	ALLANIC Jean-Paul	X		CAUCHY Stéphane		X
	ROULAND Denis	X		Claude AUFORT		X
	CHENEAU François		X	Cédric DUVAL	X	
	Thierry NOGUET		X	Bruno CHARTIER	X	
	COCHY Jacques	X		MAHE Alain	X	
	MOURGUES Dominique	X		LE COADOU Laurence		X
	PAPIN Dominique	X		Philippe FREOUR		X
	GUIHARD Christian	X		Joël LEGOFF		X
	GEFFROY Alain		X	Jean-Pierre LECROM		X

MEMBRE ASSOCIE	Représentant titulaire			Représentant suppléant		
	NOM Prénom	Prés.	Exc.	NOM Prénom	Prés.	Exc.
CSGBM	PLOUVIER Bertrand		X			

TOTAL PRESENTS (titulaires + suppléants + associés) = 23

TOTAL VOTANTS (titulaires ou suppléants) = 23

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier DEMARTY

DÉLIBÉRATION N°2024-01

OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-14 et L 2121-21 relatifs à la désignation d'un président autre que le président pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutins pour les votes des délibérations,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-31, relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Alain GUIHENEUF a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que Monsieur Eric PROVOST, président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Alain GUIHENEUF pour le vote du compte administratif,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
Le conseil syndical, à l'unanimité :

APPROUVE, le compte administratif 2023, lequel peut se résumer de la façon suivante :

Dépenses de fonctionnement 2023	:	1 376 162.24 €
Recettes de fonctionnement 2023	:	1 381 171.31 €
Résultat de fonctionnement 2023	:	5 009.07 €
Excédent de fonctionnement 2022 reporté	:	0 €
Résultat final de fonctionnement 2023	:	+ 5 009.07 €
Dépenses d'investissement 2023	:	1 418 322.84 €
Recettes d'investissement 2022	:	1 606 494.96 €
Résultat d'investissement 2022	:	+ 188 172.12 €
Restes à réaliser Dépenses de Fonctionnement 2023	:	0.00 €
Restes à réaliser Recettes de Fonctionnement 2023	:	0.00 €
Restes à réaliser Dépenses d'Investissement 2023	:	211 044.07 €
Restes à réaliser Recettes d'Investissement 2023	:	150 757.71 €

CONSTATE aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les susdits jours, mois et an avec :

23 voies pour

0 voies contre

0 abstention

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme

Le Président,
Éric PROVOST



Envoyé en préfecture le 02/02/2024

Reçu en préfecture le 02/02/2024

Publié le



ID : 044-254402282-20240201-202401-DE